

[Text]

Saskatchewan and Alberta, you indicated that the province of Ontario was one of the largest users of feed grains. My understanding is that the Province of Ontario is self-sufficient in feed grains, and that they only use prairie grains if the price is such that it is below the price of corn. As for the Province of Quebec, I have heard various figures about their degree of self-sufficiency, anywhere from 40% to 50%, but certainly the witnesses in the Province of Quebec indicated that on the average they only consumed about 500,000 tonnes of western grain. So the amount of grain that is being used by central Canada—excluding the Maritimes—is becoming less and less. You have a situation where the major user of feed grains is the Province of Alberta. It seems to me that it would make more sense to have representatives of the consumers of feed grains in western Canada, at least a majority of them, on this committee. Was this ever considered?

Mr. Kroeger: I think Mr. Neil makes a valid point. Certainly, western Canada is itself the biggest consumer of its own feed grain production. On the point about Ontario, my understanding is that Ontario in fact does use about a million tonnes of western feed grain; but Mr. Neil is quite right, Ontario is a net exporter. It imports certain feed grains and exports others. So it is in a sense a substantial user of western feed grain.

I think there may have been an assumption, since a great number of western grain farmers are also cattle producers and users of feed grain, that the other representation provided for in the committee might have provided some scope for expression of the views of western feed grain users, and the intent of Clause 9 was more, I think, to provide greater regional representation. That is to say, this is essentially a western committee. It is dealing with essentially western subjects, and all the specified western-element members, or most of them, are from the west. The point came up rather late in the discussion of the bill, that perhaps representation from outside the so-called western division would also be desirable, hence the inclusion of this provision.

• 1130

The other point that might be made is that western users of feed grain are not as likely to be dependent on the railway system. Western feed grains are very commonly trucked, whereas the users outside the western division do tend to get their feed grain by rail.

Mr. Neil: I guess I have some time for one final question, and that is regarding, under Clause 2, the item "system participant", and it reads:

'system participant' means any corporation, partnership or organization engaged in the transportation of grain by rail or the shipping or handling of grain for transportation by rail.

[Translation]

provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, vous avez mentionné que la province d'Ontario est celle qui comptait le plus d'utilisateurs de grains de provende. D'après moi, la province d'Ontario est autosuffisante en grains de provende et ils n'utilisent les grains des Prairies que si le prix est inférieur à celui du maïs. A propos de la province de Québec, j'ai entendu divers chiffres au sujet de leur autosuffisance, quelque chose comme 40 p. 100 ou 50 p. 100, mais ce dont je suis certain c'est que le témoin de la province de Québec a mentionné qu'ils utilisent en moyenne seulement environ 500,000 tonnes de grains de l'Ouest. Ainsi, la quantité de grains utilisés par les provinces du centre, à l'exclusion des Maritimes, est de moins en moins importante. Nous faisons face à une situation où le plus grand utilisateur de grains de provende est la province d'Alberta. Il me semble qu'il serait plus sensé d'avoir des représentants des utilisateurs de grains de provende de l'Ouest, au moins une majorité d'entre eux, au sein de ce Comité. A-t-on envisagé cette possibilité?

M. Kroeger: Je crois que l'argument de M. Neil est valable. Il est certain que l'Ouest est lui-même le plus grand utilisateur des grains de provende qu'il produit. Au sujet de l'Ontario, je crois qu'elle utilise de fait environ un million de tonnes de grains de provende de l'Ouest; mais M. Neil a tout à fait raison, l'Ontario exporte plus qu'elle n'importe. Elle importe certains grains de provende et en exporte d'autres. Ainsi, en un sens, elle utilise une quantité appréciable de grains de provende de l'Ouest.

Étant donné qu'un grand nombre d'agriculteurs de l'Ouest sont également des éleveurs de bétail et utilisent des grains de provende, on a peut-être supposé, à mon avis, que les autres représentants au sein du Comité devraient refléter les vues des utilisateurs de grains de provende de l'Ouest; l'article 9 vise je crois une plus grande représentation régionale. Ce qui signifie qu'il s'agit essentiellement d'un comité de l'Ouest. Il traite essentiellement de sujets qui concernent l'Ouest, et tous ses membres, ou la plupart, viennent de l'Ouest. Vers la fin de la discussion sur le projet de loi, on a fait valoir qu'il serait peut-être souhaitable que les régions qui se trouvent en-dehors de ce qu'on appelle la «division de l'Ouest» soient représentées, d'où l'inclusion de cette disposition.

L'autre point que l'on pourrait soulever est que les consommateurs de céréales fourragères de l'Ouest ne sont sans doute pas aussi dépendants du réseau ferroviaire. Les céréales fourragères de l'Ouest sont très souvent transportées par camion, alors que les utilisateurs qui se trouvent en-dehors de la division de l'Ouest ont effectivement tendance à obtenir ces céréales par chemin de fer.

M. Neil: Je suppose que nous avons du temps pour une dernière question et elle se rapporte à l'expression «participant», définie à l'article 2 comme suit:

«participant»: société ou corporation, société de personnes ou organisme se livrant au transport ferroviaire du grain, ou à son expédition ou manutention eu vue de ce transport.